

MUTUELLE COMMUNALE : DRANCY VEUT UNE MEILLEURE PROTECTION SANTE POUR SES HABITANTS

Lutte contre le renoncement aux soins

# Mutuelle communale : Drancy veut une meilleure protection santé pour ses habitants

par Julien Prioux

**Pour permettre à tous les Drancéens un niveau de soins correct, Drancy propose une mutuelle communale. L'objectif est de proposer aux adhérents des tarifs très attractifs.**



MOUSSE-POOL/SIPA

Une complémentaire santé pour tous ! C'est l'ambition de la ville populaire de Drancy (Seine-Saint-Denis), en banlieue parisienne, afin de faciliter l'accès aux soins de ses 67 000 habitants. Là-bas, comme dans beaucoup d'autres villes françaises, une partie des habitants ne peut, faute de moyens, adhérer à une mutuelle.

Au niveau national, on estime ainsi que 16 % de la population se contentent des plafonds de remboursement de la Sécurité sociale, très bas pour certains soins pourtant onéreux (optiques, auditifs, dentaires). Et, « faute de mutuelle, ils se soignent mal, voire pas », regrette Michel Lastapis, adjoint au maire de Drancy, en charge de la Santé. Sur le [site de la commune](#), il est écrit également que « le taux de décès prématurés (avant 65 ans) est en Seine-Saint-Denis l'un des plus élevés de France. »

## La complémentaire à tous les salariés insuffisante

Face à ce constat, à partir du 1er janvier 2016, les employeurs auront l'obligation de proposer une complémentaire santé à tous leurs salariés. Mais pour Michel Lastapis, « cette mesure gouvernementale est insuffisante car elle ne garantira pas un accès aux soins pour tous. Les salariés en CDD, à temps partiel ou en

intérim, les retraités, les chômeurs, les professions libérales, les étudiants... resteront confrontés aux mêmes difficultés ». Jean-Christophe Lagarde, Député-maire de Drancy, pense donc qu'une municipalité « ne peut rester les bras croisés ».

## **Des tarifs collectifs très attractifs**

Sa ville va donc devenir partenaire de l'association Actiom (Actions de mutualisation en vue de l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents) en intégrant son dispositif « Ma commune, ma santé ». « L'objectif est de permettre aux Drancéens de s'associer afin de bénéficier des avantages d'une mutuelle collective, c'est-à-dire de tarifs très attractifs », explique l'adjoint au maire.

Ce système ouvre aux habitants de Drancy l'accès à des taux et conditions de remboursement beaucoup plus avantageux que s'ils avaient contracté individuellement une mutuelle.

## **50 % d'économie**

Avec des tarifs mensuels qui varient en Île-de-France de 15,34 euros en formule Économie (niveau de remboursement le plus bas) pour les moins de 18 ans à 121 euros en formule Confort (niveau de remboursement le plus élevé) pour les plus de 60 ans, les bénéficiaires pourront économiser jusqu'à 50 % sur leur facture complémentaire santé.

La seule condition pour bénéficier sans restriction de la mutuelle est d'habiter Drancy, précise la commune. « Il n'existera ni limite d'âge, ni questionnaire de santé, ni conditions de ressources. »

## **Le rôle de la Ville**

Dans ce dispositif, la mairie de Drancy jouera le rôle de trait d'union en permettant la mise en relation entre l'association et les habitants, et celui de facilitateur en permettant la mise en place des permanences dans des structures municipales. « C'est le devoir de la Ville de saisir toute opportunité d'améliorer l'accès aux soins de ses administrés et leur pouvoir d'achat, affirme Michel Lastapis. C'est d'autant plus vrai que la Ville n'aura pas à financer le dispositif et donc que les Drancéens n'auront pas à le financer par l'impôt. Dans ces conditions, adhérer est juste une question de bon sens ».

Drancy est aujourd'hui la ville la plus peuplée ayant fait le choix de participer au dispositif.